

Paris, le jeudi 14 janvier 2016

*Contrôles des émissions de polluants atmosphériques et de CO₂
menés sur les 22 premiers véhicules*

Communiqué
du Ministère de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie

Comme promis par le gouvernement, la commission technique indépendante chargée d'évaluer les émissions des véhicules s'est réunie aujourd'hui. Elle a entendu le rapport de l'UTAC sur les 22 premiers véhicules.

1. Les investigations continuent pour atteindre un échantillon de 100 véhicules.
2. Sur les vérifications concernant d'éventuelles fraudes :
 - les tests confirment l'existence de logiciels de fraude sur les deux véhicules Volkswagen testés ;
 - les tests n'établissent pas l'existence de logiciels de fraude, tels que celui de Volkswagen, sur les véhicules testés des autres marques.
3. Sur les émissions :
 - les tests montrent des dépassements des normes, pour le CO₂ et les oxydes d'azote, sur des modèles concernant plusieurs constructeurs étrangers et un constructeur français ;
 - les tests doivent donner lieu à des éclaircissements, en lien avec les constructeurs qui se sont déjà dits favorables à la poursuite de ce travail.

4. Renault a confirmé être prêt à échanger avec les membres de la Commission dès sa prochaine réunion. De même, les autres constructeurs seront invités.
5. La commission va poursuivre ses travaux pour continuer son analyse des tests, dont elle a validé aujourd'hui le cahier des charges pour que les 100 véhicules programmés soient testés, comme annoncé lors de l'installation de la Commission. Les résultats définitifs et les conclusions seront publiés à l'issue de l'ensemble des tests.
6. L'objectif que nous poursuivons est bien que les véhicules polluent moins et que les constructeurs soient accompagnés dans cette démarche. Chaque constructeur communiquera sur ses résultats et sur les actions qu'il compte prendre.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le jeudi 4 février 2016

Ségolène Royal indique que le vote conservateur du Parlement européen n'empêchera pas les contrôles français ni la remise aux normes

Ségolène Royal a pris acte du vote du Parlement européen qui n'a pas opposé son veto au projet de règlement sur les normes de pollution des véhicules. Le vote d'aujourd'hui montre que le Parlement est divisé sur ce dossier. Sur cette question essentielle de santé publique, chacun a pris ses responsabilités. Force est de constater que la majorité du Parlement a décidé de ne pas aller dans la bonne direction.

A cette occasion, la Ministre de l'Écologie rappelle que la position de la France a toujours été de retenir **la norme la plus exigeante et qu'elle s'est opposée au compromis qui avait été arrêté au niveau technique en octobre.**

En France, la Ministre a mis en place les tests sur les émissions en conditions réelles de conduite. Placés sous le contrôle d'une commission indépendante, ces tests portent sur 100 véhicules. Cette démarche **responsabilise les constructeurs** et accélère le progrès technique.

Pour la Ministre, « il faut maintenant **accélérer la réforme du système d'homologation des véhicules** pour rassurer les consommateurs.

Ma première priorité est toujours la même : **déployer massivement les véhicules propres**, électriques et hydrogènes, pour lesquels j'ai pris les décisions qui s'imposaient depuis un an telles que la prime de 10 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique remplaçant un vieux diesel polluant, l'obligation d'acquérir des véhicules propres lors du **renouvellement des flottes publiques**, le **lancement d'un appel à projet pour un véhicule électrique bon marché lors de la COP21.** »

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le jeudi 7 avril 2016

Ségolène Royal poursuit son action en faveur de la qualité de l'air pour protéger la santé des français

*avec la réunion de la commission technique indépendante mise en
place pour contrôler les émissions polluantes de 100 véhicules*

La commission technique indépendante de contrôle des émissions polluantes des véhicules s'est réunie le 7 avril, afin de faire un bilan à mi-parcours du programme de contrôle de 100 véhicules. Il avait été engagé dans les jours qui ont suivi la révélation concernant les émissions des véhicules du groupe Volkswagen.

52 premiers véhicules de 15 marques différentes, prélevés de façon aléatoire sur le marché automobile français ont été testés par l'UTAC, qui présentera son rapport à la commission indépendante.

- Ces véhicules ont subi des tests d'émissions de polluants, selon un **protocole d'essai éprouvé et validé** par la commission technique. **Ils ont été comparés** aux résultats d'homologation en laboratoire.
- Les tests ont permis de constater des anomalies sur plusieurs véhicules concernant les émissions de dioxyde d'azote (NOx) et les émissions de CO₂. **Une synthèse des résultats des essais se trouve dans le dossier de presse joint à ce communiqué.**
- Les constructeurs pour lesquels des anomalies ont été détectées sont auditionnés par la commission technique indépendante. Quatre constructeurs ont déjà été auditionnés. Deux autres le seront le 14 avril.

- Ségolène Royal reste mobilisée pour rétablir la confiance du grand public envers les constructeurs automobiles. Cette démarche et la prise de conscience qu'elle entraîne permettront le déploiement plus rapide de technologies et de véhicules propres efficaces pour la qualité de l'air, au service de la croissance verte.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le jeudi 28 avril 2016

Ségolène Royal rend publics, comme promis, les résultats des tests d'émission de 52 véhicules diesel

La commission technique indépendante de contrôle des émissions polluantes des véhicules s'est réunie le 28 avril 2016, afin de faire un bilan à mi-parcours du programme de contrôle de 100 véhicules, engagé dans les jours qui ont suivi la révélation concernant les émissions des véhicules du groupe Volkswagen.

La France a été la 1^{ère} à mettre en place cette démarche de transparence. Plusieurs autres pays européens lui ont ensuite emboité le pas. L'Allemagne et le Royaume-Uni viennent de publier leurs résultats.

Les tests réalisés, en France, sur 52 véhicules de 15 marques différentes aboutissent sensiblement aux mêmes conclusions :

- aucun dispositif d'invalidation permettant de tromper les cycles d'homologation n'a été détecté ;
- les essais ont cependant montré des dépassements significatifs en conditions réelles de circulation, en particulier sur le NOx ;
- les systèmes de dépollution utilisés par plusieurs constructeurs ne fonctionnent pas de façon optimale en permanence afin de préserver différents éléments de motorisation.

Les résultats détaillés des essais se trouvent dans le dossier de presse joint à ce communiqué.

Huit constructeurs français et étrangers pour lesquels des anomalies ont été détectées ont été auditionnés par la commission technique indépendante (Renault, FCA – Fiat Chrysler, Mercedes, Volkswagen, PSA, Nissan, Opel et Ford).

Pour les modèles présentant des anomalies, les constructeurs devront présenter rapidement des plans d'amélioration précisant le nombre de véhicules concernés, l'origine des anomalies constatées, les mesures envisagées pour que ces véhicules respectent les limites réglementaires.

Pour les véhicules neufs les autorités d'homologation devront décider si les mesures proposées sont suffisantes ou s'il convient, de suspendre la vente.

Pour les nouveaux véhicules à homologuer, le règlement européen RDE permettra dès 2017 de réaliser des tests en conditions réelles de circulation.

Des mesures fortes doivent être prises pour rétablir la confiance des consommateurs.

Au niveau Européen, la France soutiendra les propositions de la Commission visant à mettre en place un système de tests d'homologation plus indépendant et plus fiable.

A l'échelle nationale, Ségolène Royal mettra en consultation, dans les jours qui viennent, un décret qui permettra **d'expérimenter des tests d'émissions de polluants lors des contrôles techniques.**

Les certificats qualité de l'air qui classent les véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants seront distribués dès le 1^{er} juillet. Elles permettront notamment d'organiser l'accès aux zones de circulation restreintes créées par la loi de transition énergétique.

La prime de conversion pour les vieux diesels qui permet de bénéficier d'une aide jusqu'à 10 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique donne des résultats très intéressants. Avec plus de 10 000 immatriculations de véhicules électriques enregistrées depuis le début de l'année, la France est devenue le 1^{er} marché européen.

Retrouvez le [dossier de presse en ligne](#)

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le vendredi 29 juillet 2016

*Ségolène Royal rend public le rapport final
de la commission technique indépendante de contrôle
des émissions polluantes des véhicules et assure
qu'elle ira jusqu'au bout de son application*

Suite à la révélation en septembre 2015 d'une faute grave aux États-Unis du groupe Volkswagen sur les émissions de polluants de certains de ses véhicules, Ségolène Royal a demandé l'ouverture d'une enquête approfondie en France portant sur 100 véhicules. Une commission indépendante a été mise en place pour analyser les résultats et formuler des recommandations.

« J'ai fait expertiser toutes ces questions et j'irai jusqu'au bout de l'application du rapport. C'est une question de confiance. Les constructeurs seront mis devant leur responsabilité car la pollution de l'air est un grave problème, on ne peut plus tergiverser ni plaisanter », précise la ministre de l'Environnement.

Ségolène Royal se félicite du travail mené par la commission indépendante, le ministère et l'UTAC durant ces 8 derniers mois. Les résultats des travaux ont été fructueux, 13 recommandations ont été proposées. La ministre en a pris connaissance avec intérêt et a déjà engagé des actions en ce sens dans l'objectif de renforcer la réduction réelle des émissions des véhicules, la transparence et l'efficacité des processus d'instruction et contrôle des véhicules.

- **Renforcer les performances environnementales des véhicules actuellement mis sur le marché**
- « Exiger des constructeurs ayant dépassé les seuils définis un plan d'actions permettant d'améliorer les performances environnementales des véhicules » : à la demande de Ségolène Royal, les constructeurs français ont déjà présenté des plans d'améliorations.

- **Anticiper les évolutions réglementaires**

- « Anticiper les tests en situation réelle de conduite à l'homologation avant l'entrée en vigueur des nouveaux règlements européens » : pour l'homologation de nouveaux types de véhicules le ministère, autorité compétente d'homologation, vérifie d'ores et déjà les performances de dépollution en situation réelle de conduite.

- **Agir vite pour modifier le cadre réglementaire européen**

- « Les autorités françaises doivent défendre des positions exigeantes dans le cadre de la refonte du cadre d'homologation européen » : Ségolène Royal a, à plusieurs reprises, apporté son soutien et demandé des mesures encore plus ambitieuses à la commission européenne, notamment en augmentant les contrôles de surveillance du marché.
- « Des tests de contrôles doivent être réalisés sur des véhicules à plusieurs étapes de leur vie et notamment lors des contrôles techniques » : Ségolène Royal a pris en juin un décret, en application de la loi de transition énergétique, permettant l'expérimentation du contrôle plus poussé des émissions de polluants lors des contrôles techniques en vue d'une généralisation en 2019. Ce sera une première européenne.

- **Inciter à l'achat de véhicules à faibles émissions**

- « Les évolutions de la fiscalité automobile doivent être poursuivies afin d'assurer que le diesel ne soit pas un carburant économiquement favorisé » : Ségolène Royal a pris des mesures dans ce sens dans la loi de finances 2016 et en proposera pour la loi de finances 2017.
- « Afficher à la vente les émissions réelles de CO2 et de polluants des véhicules » : Ségolène Royal soutient cette recommandation qui permettra de regagner la confiance des consommateurs et prendra donc des positions en ce sens dans le cadre de la révision à venir de la directive européenne sur l'étiquetage des véhicules.

Retrouvez en ligne :

[Le rapport final](#)

[Le communiqué](#)

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le mercredi 24 août 2016

Mise au point :
le ministère de l'Environnement apporte un démenti
aux affirmations du Financial Times concernant
le rapport de la commission sur la pollution automobile

1. **Une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a été lancée,** s'agissant de l'appréciation des anomalies constatées, comme cela a été indiqué dès septembre 2015 : c'est dans ce cadre que les pratiques des constructeurs sont examinées et pourront faire l'objet de suites appropriées en cas de fraude.
2. **Le rapport de la commission reproduit intégralement l'ensemble des résultats obtenus pour les 86 véhicules testés.** La commission mise en place en octobre 2015 visait à produire en transparence des données sur les tests de pollution en situation réelle. Les éléments indiqués pendant les auditions et les constats faits sont présentés dans les annexes par constructeur (voir pages 49 et 50 pour les constats relatifs au véhicule Captur, cité dans la presse, et les mesures prises).
3. **Des actions ont déjà été engagées, avec l'objectif de renforcer la réduction réelle des émissions des véhicules,** suivant les recommandations de la commission, notamment :
 - a. **Renforcer les performances environnementales des véhicules actuellement mis sur le marché :** La ministre a exigé des plans d'améliorations pour les véhicules français concernés et en fait suivre la mise en œuvre.
 - b. **Anticiper les évolutions réglementaires :** pour l'homologation de nouveaux types de véhicules, le ministère, autorité compétente d'homologation, vérifie d'ores et déjà les performances de dépollution en situation réelle de conduite.

- c. **Agir vite pour modifier le cadre réglementaire européen** : la Ministre a, à plusieurs reprises, apporté son soutien et demandé des mesures encore plus ambitieuses à la Commission européenne, notamment en augmentant les contrôles de surveillance du marché.
 - d. **Renforcer le contrôle technique des véhicules** : le décret n°2016-812 du 17 juin 2016, pris en application de la loi de transition énergétique, prévoit l'expérimentation du contrôle plus poussé des émissions de polluants lors des contrôles techniques, en vue d'une généralisation en 2019. Ce sera une première européenne.
 - e. **Inciter à l'achat de véhicules à faibles émissions** : les évolutions de la fiscalité automobile doivent être poursuivies afin d'assurer que le diesel ne soit pas un carburant économiquement favorisé ; des mesures dans ce sens ont été prises dans la loi de finances 2016 et la Ministre en proposera pour la loi de finances 2017.
 - f. **Mieux informer le consommateur** : la Ministre soutient l'affichage à la vente des émissions réelles des véhicules et prendra donc des positions en ce sens dans le cadre de la révision à venir de la directive européenne sur l'étiquetage des véhicules.
4. La France est le seul pays à avoir mis en place une **commission ouverte et indépendante** suite aux révélations de l'affaire Volkswagen, en contrôlant **les marques présentes sur le marché français**.
5. **La commission se réunira dans quelques semaines** et le Financial Times y sera convié.

Lien vers le rapport rendu public le 29 juillet 2016 :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Commission_independante.pdf

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 18 07



Paris, le jeudi 1^{er} septembre 2016

Ségolène Royal lance l'expérimentation des contrôles des émissions polluantes des véhicules lors des contrôles techniques

Afin de favoriser l'identification des véhicules les plus polluants et leur réparation, Ségolène Royal lance une expérimentation visant à renforcer les mesures des émissions de polluants atmosphériques lors des contrôles techniques périodiques.

A partir du 1^{er} septembre, une vingtaine de centres agréés réalisant des contrôles techniques réaliseront des tests portant sur les niveaux d'émissions de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures imbrûlés, d'oxydes d'azote, de dioxyde de carbone et d'oxygène ainsi que de particules fines.

« Jusqu'à présent, les tests réalisés lors des contrôles techniques se limitaient à analyser l'opacité des fumées rejetées par les moteurs diesels. Ces mesures, qui ne sont aujourd'hui réalisées dans aucun autre pays européen, permettront de faciliter le repérage des véhicules excessivement polluants, puis d'en accélérer la réparation tout en développant des compétences en la matière » a notamment déclaré la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Ségolène Royal salue également, l'engagement des professionnels réunis au sein de de la Fédération des syndicats de la distribution automobile (FEDA), à l'origine de la création de la démarche « Eco-entretien » qui vise à limiter la pollution atmosphérique par des diagnostics appropriés et la remise à niveau des performances des moteurs. La démarche « Eco-entretien » favorise notamment l'acquisition de compétences nouvelles par l'ensemble de la filière de la réparation automobile.

Retrouvez en pièce jointe, la liste des centres de contrôle technique participant à l'expérimentation et le lien ci-dessous, de la charte constitutive de l'association Eco-entretien : <http://www.ecoentretien.eu/wp-content/uploads/2013/10/Charte-AEE-20160727.pdf>

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie / Contact presse : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le jeudi 22 septembre 2016

Émissions des véhicules : comme annoncé, la commission indépendante pour la transparence s'est réunie aujourd'hui et poursuit ses travaux

Le Ministère de l'Environnement français est le seul en Europe à avoir déclenché un programme aussi massif de contrôles sur toutes les marques de véhicules.

Le rapport final rendu public le 29 juillet dernier a été présenté. Il est issu d'un an d'enquête, et il a été construit avec les contributions de l'ensemble des membres de la commission.

Un travail d'investigation considérable a été réalisé :

- le protocole de test a été défini par la commission indépendante,
- 86 véhicules ont été contrôlés par l'organisme UTAC-CERAM,
- 12 constructeurs automobiles et équipementiers ont été auditionnés,
- 13 recommandations ont été formulées.

Les travaux de la commission se poursuivent :

- pour répondre aux questions soulevées par les anomalies décelées lors de ce programme de contrôle ;
- pour approfondir l'analyse des logiciels de gestion des véhicules concernés.

Des tests complémentaires ont ainsi été proposés sur 7 véhicules : ils seront réalisés par l'Institut Français du pétrole et des énergies nouvelles (IFPEN), et permettront des investigations techniques plus poussées.

Comme lors de la première phase de contrôles réalisés par l'UTAC, les constructeurs seront appelés à donner des explications sur les résultats de ces nouveaux tests.

Une synthèse de ces investigations complémentaires et des réponses des constructeurs sera publiée à l'issue de l'ensemble des essais.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31